

AFFAIRE No33 - AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE SIX POSTES D'AGENT DE BUREAU

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Devant la multiplication des tâches administratives et dans le souci de promouvoir certains agents journaliers, je vous demanderais de bien vouloir m'autoriser à augmenter l'effectif de la ville de Saint-Denis de :

- six postes d'agent de bureau.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Les Commissions des Affaires Générales et des Finances sont favorables.

M. GERARD G. : Cette augmentation d'effectif se fera sur quel compte budgétaire ?

LE MAIRE : Le financement de postes nouveaux est réalisé au fur et à mesure de la promotion qui est faite. Les postes à l'effectif n'ont pas besoin d'être financés, parce que vacants.

Je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---

reçu à la Préfecture
le 16/10/1984